

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 9256
N/REF : 3/08/2025 0H47 C:016554 I:28429
V/REF : Contrat N°009256 du 18/07/2013

SDC 'Le Pontcottier'
C/O IMMO DE FRANCE
Agence de Bourgoin Jallieu
13BIS RUE PONTCOTTIER
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 5001
IMMEUBLE : LE PONTCOTTIER
RUE DU PONTCOTTIER/ RUE CHAIX
RUE DU MOUTURIER
38300 BOURGOIN JALLIEU

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N1/3/5
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. LEVAIN-LEURIOT

ENTRETIEN DES PIEDS DE COLONNES ET TRAINASSES EAUX USEES - EAUX VANNES -
EAUX PLUVIALES SITUEES DANS LES 2 SOUS-SOLS SUIVANT PLANS

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 771,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2013	Valeur :	111,5
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur :	143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080007

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien pieds colonnes/trainasses	1/AN	960,66	960,66
TOTAL H.T.				960,66
T.V.A. a 10,00%				96,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1056,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.